

**Anniversaire de la loi du 11 février 2005 : « Pour l'égalité des droits et des chances, ma participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**

Alsace / L'intégration en milieu scolaire ordinaire

# Elèves handicapés: l'insatisfaction persiste



David, un enfant autiste scolarisé à Strasbourg, n'a plus droit à une auxiliaire de vie scolaire. Un sujet douloureux pour bien des parents. (Photo DNA-Michel Frison)

**Les parents continuent de batailler pour scolariser leur enfant handicapé dans une école ordinaire. La question des auxiliaires de vie scolaire concentre les critiques.**

La scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire progresse en Alsace. De la maternelle au lycée, on compte cette année 1 766 enfants (dont 1 125 dans le Bas-Rhin) intégrés à titre individuel dans des classes, contre 1 502 en 2003-2004. Les parents restent toutefois très critiques vis-à-vis du dispositif des auxiliaires de vie scolaire (AVS), dont le travail consiste à aider les élèves handicapés dans leurs gestes quotidiens. Le manque de moyens, les conditions d'attribution par la CDES (commission départementale d'éducation spéciale) et l'absence de qualification sont principalement mis en cause.

## « Moins de cinq minutes sur un dossier »

L'académie compte environ 225 AVS, employées à temps plein ou partiel, qui accompagnent quelque 300 enfants. « C'est insuffisant », dit Marie-Jeanne Bouchet-Braunstein, présidente du Cisi, un collectif de vingt associations représentant tous les types de handicap. Quels sont les besoins ? « Il n'existe pas d'évaluation objective. Le système se verrouille en fait de lui-même : selon le nombre d'AVS dont on dispose, on dira qu'un enfant ne relève pas d'un accompagnement, ou seulement d'un temps partiel, et le besoin disparaît... » La présidente du Cisi dénonce dans la foulée le processus d'attribution des AVS jugé inégalitaire : « Comment apprécier une demande quand on passe moins de cinq minutes sur un dossier ? », interroge Mme Bouchet-Braunstein, personne qualifiée invitée par la CDES. Le nombre de cas à examiner (jusqu'à 40 par demi-journée), le peu d'AVS et l'absence de critères précis empêchent de décider en toute objectivité : « Lors de telle délibération, un enfant obtiendra une auxiliaire, lors de telle autre, il ne l'aura pas. C'est très aléatoire... »

Bien des parents critiquent aussi le manque de formation des AVS. La maman de Lisa, une collégienne de 13 ans handicapée moteur cérébrale, scolarisée à Marlenheim, en a fait la difficile expérience en septembre. « Nommée la veille de la rentrée, l'auxiliaire de Lisa n'avait pas le niveau 5e : elle était encore plus lente que notre fille, et recopiait les phrases du tableau en faisant de grosses fautes », raconte Martine Eck. L'auxiliaire s'est montrée de surcroît incapable de percevoir quand il fallait aider Lisa matériellement - pour ôter le manteau, sortir les affaires du sac... Les parents ont dû batailler ferme pour en obtenir une autre. « La personne, elle, est restée dans le circuit. On l'a simplement affectée ailleurs », déplore Martine Eck.

Autre souci : le retard pris dans la mise en place du nouveau dispositif d'aide à la scolarisation des

élèves handicapés, l'Aseh (\*), destiné au 1er degré. Sur les 465 emplois vie scolaire recrutés dans l'académie (chiffre novembre 2005), seuls quelques uns aident à la scolarisation des enfants handicapés.

### « Le fait du prince »

Cela résulte principalement du refus d'une majorité de chefs d'établissements, échaudés par l'expérience des emplois jeunes, de recruter ces emplois pour le compte des écoles. « On se trouve devant le fait du prince... », regrette la présidente du Cisi. Une cinquantaine de postes aurait ainsi été rendus au ministère, faute d'embauche.

#### **Michèle Singer**

(\*) Les Aseh, à la différence des AVS, ne sont pas attribués à un enfant, mais à une classe ou à une école, afin de soutenir l'équipe éducative qui accueille un élève handicapé. Ils font partie des emplois vie scolaires, recrutés dans le cadre des contrats aidés.

© Dernières Nouvelles D'alsace, Samedi 11 Février 2006. - Tous droits de reproduction réservés